

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical **Session du 22 octobre 2025**

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – *François FOURCHES* : *suppléante* : Martine BERNON – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTON – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Marie BENEVISE - Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Raphaële MOURIC – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Grégory BASIN à Josette REMY.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Lionel DARBON

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY- Thierry MAILLAND - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 16/10/2025

Délibération N° C25-77

PAE GRAND VERGER **GARANTIE D'EMPRUNT**

Rapport au Conseil Syndical

Olivier ROGNARD, vice-président délégué aux finances, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie peut garantir un emprunt contracté par une société d'aménagement en vue de réaliser des travaux d'aménagement d'un parc d'activités économiques.

Dans ce cadre, la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) a sollicité Chambéry-Grand Lac économie pour obtenir la garantie du renouvellement d'un prêt, afin de financer l'opération de la ZAC du Grand Verger, dont elle est concessionnaire.

Par délibération n° C21-57 du 8 juillet 2021, le Conseil Syndical a approuvé d'accorder une garantie de 80 % pour un prêt de 2 650 000 € d'une durée de cinquante-trois mois avec remboursement du capital in fine.

Ce prêt arrivant à échéance en novembre 2025, il est nécessaire d'en prolonger la durée.

Le concessionnaire a sollicité le CIC, établissement prêteur, et a retenu son offre qui présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 2,65 M€
- Objet : concession Grand Verger
- Durée : 4 ans
- Taux fixe : 2,95 %

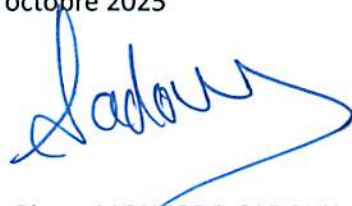
La garantie sollicitée auprès de Chambéry-Grand Lac économie porte sur 80 % de l'emprunt soit 2 120 000 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Accorde la garantie de Chambéry-Grand Lac économie pour la durée totale de l'emprunt soit quatre ans pour un montant de 2 120 000 € (soit 80 % de 2 650 000 €).

Article 2 : Autorise Olivier ROGNARD, vice-président délégué aux finances, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie et à procéder à son initiative à toutes les formalités prévues au contrat.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 22 octobre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente